



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hypercholestérolémie

Question écrite n° 27794

## Texte de la question

M. Yannick Moreau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le traitement des dyslipidémies. L'AFSSAPS avait par courrier du 2 décembre 2011 précisé que le médicament «TREDAPTIVE» devait être mis sur le marché français courant janvier 2012 en remplacement du «NIASPAN» retiré de la vente par les laboratoires ABBOTT France. À ce jour il n'en est rien et certains malades atteints de maladies orphelines sont sans aucune solution de traitement alors que le «TREDAPTIVE» est autorisé dans d'autres pays européens. Quelles solutions la ministre souhaite-t-elle mettre en œuvre pour permettre une autorisation de mise sur le marché français du médicament «TREDAPTIVE», seule alternative à l'arrêt du «NIASPAN» ? Et plus largement, comment pallier l'arrêt de commercialisation de certains médicaments par des laboratoires laissant ainsi sans aucune alternative de traitement des centaines de malades ? Il lui demande donc s'il est possible d'envisager l'obligation pour les laboratoires médicaux de poursuivre la fabrication et la distribution de médicaments en France tant qu'aucune autre solution de traitement substitutif n'est disponible ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Moreau](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27794

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2013](#), page 5365

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)